

ICI, ON S'ÉPANOUILIT



DIRECTEUR-TRICE ADJOINT-E AUX PROGRAMMES ET À L'ENSEIGNEMENT

**Poste régulier à temps complet
Salaire entre 100 606 \$ et 134 139 \$ (classe 08)**

Nos avantages*

- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'assurance collective
- Piscine et centre sportif
- Programme de santé et de mieux-être et télémédecine
- Accès facile en transport en commun et stationnement
- Vacances

*les avantages sont applicables en fonction des critères d'admissibilité

Statut de l'emploi : Poste permanent à temps complet

Direction : Direction des études

Échelle salariale : entre 100 606 \$ et 134 139 \$

Numéro de référence : CP2526-01

Date d'entrée en fonction : dès que possible

Date limite pour postuler : 13 février 2026

DIRECTEUR·TRICE ADJOINT·E AUX PROGRAMMES ET À L'ENSEIGNEMENT

Sommaire du poste

- Assumer des responsabilités de gestion relatives aux ressources humaines, financières et matérielles du service.
- Coordonner l'application des processus et la réalisation des activités relatives au cycle de gestion des programmes d'études de l'enseignement régulier et de la formation continue.
- Soutenir la réalisation des opérations lors de l'élaboration ou de l'actualisation d'un programme d'études et assurer l'animation des comités élargis dans le cadre de ses travaux.
- Superviser la mise en œuvre et le respect des politiques du Collège par les départements dont la responsabilité première est d'assurer la qualité de l'enseignement.
- Assurer la mise en place des conditions favorisant la réussite des étudiant·es.
- Voir à la planification, à l'organisation et à la supervision des activités opérationnelles courantes de son secteur incluant les activités de prise en charge en santé et sécurité au travail.
- Tenir un rôle-conseil auprès de la Direction des études.
- Piloter et coordonner les travaux de différents comités ou groupes de travail, notamment à la Commission des études.
- Représenter le Collège et agir à titre de répondant·e auprès d'organismes gouvernementaux, du réseau collégial et des employeurs.

Qualifications requises

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée ;
- Diplôme universitaire de deuxième cycle (un atout) ;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente ;
- Connaissance de l'enseignement collégial, du milieu de l'éducation et du réseau collégial en particulier, des lois et des règlements régissant les programmes d'études collégiales de l'enseignement régulier et de la formation continue, et des technologies de l'information et des communications (plateformes d'apprentissage) ;
- Excellent maîtrise de la langue française parlée et écrite ainsi qu'une excellente habileté rédactionnelle ;
- Maîtrise des enjeux reliés au développement pédagogique ;
- Esprit d'équipe et excellentes habiletés de relations interpersonnelles ;
- Excellent aptitudes en gestion de personnel ainsi qu'en développement et coaching d'équipe ;
- Aptitude pour les communications, l'analyse, la synthèse et la résolution de problèmes ;
- Capacité de gérer plusieurs dossiers simultanément de façon autonome dans un environnement actif qui demande beaucoup de rigueur ;
- Initiative, sens développé de la planification, de l'organisation, de l'établissement des priorités et des responsabilités.

Le Collège Ahuntsic est fier de s'engager pour l'égalité des chances en emploi.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité pour les groupes en quête d'équité dont les femmes, les Premiers Peuples, les membres des minorités ethniques et visibles, les membres de la communauté de la diversité sexuelle et de genre ainsi que les personnes en situation de handicap. Nous déployons des mesures sécurisantes et personnalisées tout au long de votre parcours professionnel.

Rejoignez-nous et contribuez à mettre de l'avant un environnement inclusif et dynamique !

Afin de respecter les consignes ministérielles relatives au gel de recrutement dans la fonction publique émises par le Conseil du trésor et effectives depuis le 1^{er} novembre 2024, seules les candidatures des personnes ayant un statut de personne employée régulière au Collège et dans le réseau collégial pourront être considérées dans le cas d'un affichage de poste qui n'est pas en service direct aux personnes étudiantes.